

Rwanda : « un cirque malheureux »

@rib News, 05/07/2012 â€“ Source Le Vif/L'Express ne de l'opposition rwandaise, Victoire Ingabire, pr sidente du parti FDU-Inkingi, risque la perp tuit  pour Â«Â divisionnismeÂ Â» et Â«Â terrorismeÂ Â». Le verdict a  t  ajourn  au 7 septembre 2012. Les juges ont estim  qu'ils avaient besoin de plus de temps pour d lib rer. R sidente aux Pays-Bas   l' poque du g nocide de 1994, cette opposante de longue date au pr sident Kagame avait pris le risque de revenir au pays pour concourir   l' lection pr sidentielle de 2010. Op ration rat e : non seulement son parti n'a pas  t  l galis , mais cette femme s'est retrouv e en prison peu apr s la victoire stalinienne (93 %) de Paul Kagame. Les pr ventions ne sont pas l g res. Elle est accus e entre autres d'actes terroristes en lien avec des groupes arm s au Congo, de propager l'id ologie du g nocide et d'avoir port  atteinte   la s curit  internationale. Le tribunal a requis la prison   vie. Sans doute n'avait-elle pas mesur  l'extr me sensibilit  de ce pays qu'elle ne connaissait plus. D s son arriv e   Kigali le 16 janvier 2010, elle s' tait pr cipit e pour d poser une gerbe au m morial de Gisozi, lieu fondateur du nouveau Rwanda. Â« Nous honorons ici les victimes tutsi du g nocide, avait-elle d clar . Mais des Hutu ont  galement  t  victimes de crimes contre l'humanit  et de crimes de guerre, et ils ne sont pas honor s ici. Les Hutu souffrent aussi ! Â» En deux phrases, elle s'attaquait aux tabous qui permettent au r gime de tenir le pays d'une main de fer. Elle a aussit t  t  rang e dans le camp des adeptes du Â« divisionnisme Â» (qui consiste   la distinction entre Hutu et Tutsi) et surtout du Â« double g nocide Â», des pr ventions assorties de lourdes peines, et au passage fr quemment invoqu es pour se d barrasser des opposants. Â« Mes droits sont constamment viol s Â» Pr sent e par ses partisans comme une Aung San Suu Kyi rwandaise, Ingabire r fute toutes les charges et pr tend n'avoir us  que de son droit   la libre expression. Depuis le 16 avril dernier, elle a d cid  de boycotter la suite de son proc s. Â« Mes droits sont constamment viol s Â», a-t-elle d nonc . Dans la foul e, elle a demand    ses avocats, le Rwandais Gatera Gashabana et le Britannique Ian Edwards Â« de rester en dehors de ce cirque malheureux Â». Le tribunal avait notamment ordonn  la fouille de la cellule d'un t moin de la d fense. Â« Au cours de ce proc s, mes avocats ont  t  priv s du droit de contre-interroger les t moins du procureur et m me du droit de parler Â», s'est indign e Ingabire, qui conteste  galement la r troactivit  des lois invoqu es. La rumeur est revenue r cemment qu'elle aurait demand  pardon   Kagame. Â« De fait, elle a  crit une lettre au pr sident, reconnu t Me Gatera, que Le Vif/L'Express a pu rencontrer   Kigali. Mais sa demande de pardon s'adressait d'abord aux gens qu'elle aurait pu blesser par ses propos. Ce n' tait en aucun cas un aveu de culpabilit . Â» Selon l'avocat, Ingabire Â« a fait acte de courage en revenant au pays, elle voulait palper de pr s la r alit , consid rant qu'il ne servait   rien d' tre   l'ext rieur Â». En se sacrifiant, elle tenterait d'enrayer le syst me et de provoquer un changement de gouvernance. Â« Que je meure ou vive, que je sois d tenue ou lib r e, le fruit de notre travail ne sera jamais effac ,  crivait-elle r cemment. La port e de ce mouvement va plus loin que mon humble personne. Â» Mais   l'inverse d'Aung San Suu Kyi, le sort d'Ingabire, pas plus que celui des autres prisonniers politiques au Rwanda, n' meut pas grand monde dans les capitales occidentales. Elles rechignent   se f cher avec l'homme fort de la sous-r gion, consid r e avant tout comme un champion du d veloppement.